

CONSEIL MUNICIPAL

du 3 avril 2015.

PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze le trois du mois d'Avril à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt sept Mars deux mil quinze par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Dominique CLAVERIE, Maire.

Etaient présents : Dominique CLAVERIE, Monique POLSTER, Jean-Pierre GAILLAUD, Cécile MALLET, Alain SIDAOU, Bénédicte DELAVALD, Nadine JOLIVET, Katell TOUBOULIC, Daniel CARON, Cécile BART, Richard JAZE, Laurent HALIN, Micheline ROUZIER-TOUSSAIN, Grégory HOLTON, Sylvie WENDLING, Elodie POUVREAU, Marie-Françoise LEVADOU, Jean-Marie BROSSIER, Danielle BERRUYER, Christine BUORO.

Absents excusés : Matthieu BLONDLOT (pouvoir à Dominique CLAVERIE), Philippe LACOSTE (pouvoir à Monique POLSTER), Jean-Paul MERCADIE (pouvoir à Jean-Marie BROSSIER).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Elodie POUVREAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 27 Février est adopté par 18 voix Pour, 1 Abstention (Danielle BERRUYER) et 4 voix Contre (Christine BUORO, Marie-Françoise LEVADOU, Jean-Marie BROSSIER et pouvoir de Jean-Paul MERCADIE).

COMPTE RENDU

1 – Fixation des taux des 3 Taxes

Pour l'année 2015, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des 3 taxes inchangés depuis 1999, soit :

- Taxe d'Habitation : 19,45 %
- Taxe Foncier Bâti : 17,91 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 59,60 %

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 23

2 – Présentation du Budget Primitif 2015.

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2015 et la réunion de la commission des finances du 30 Mars, le B. P. 2015 est résumé comme suit :

Pour la section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 717 563,18 €.

Pour la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 757 677,08 €.

Le groupe d'opposition estime avoir été informé que tardivement du programme de travaux. M. le Maire leur répond que M. MERCADIE était présent à la réunion de débat d'orientation budgétaire de la commission des Finances le 30 mars.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Christine BUORO, Marie-Françoise LEVADOU, Jean-Marie BROSSIER et pouvoir de Jean-Paul MERCADIE).

POUR : 19

3 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu.

La Communauté de Communes de Montesquieu voit ses statuts modifiés par la prise en compte de nouvelles voiries d'intérêt communautaire.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

4 – Modification des statuts du SDEEG.

Le SDEEG a modifié ses statuts par l'instauration d'une large coopération intercommunale en matière : d'assainissement, d'autorisation du droit des sols, de distribution publique d'eau potable et gestion des hydrants, de déchets, d'assainissement.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

5 – Demande de subventions FDAEC 2015.

La commune sollicite l'aide du Conseil Général de la Gironde par le biais du FDAEC 2015 pour un montant de 13 103,28 € au titre du programme des travaux routiers 2015.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

6 – Modification du Règlement intérieur Service Jeunesse/Groupe scolaire (régie monétique).

Il s'agit d'inclure de nouveaux services (possibilité de paiement en ligne, s'inscrire aux activités et à la cantine, consulter les consommations diverses) dans le cadre de la régie monétique .à partir de la rentrée 2015.

Le groupe d'opposition annoncent qu'ils s'abstiendront, bien que le règlement intérieur et ses nouvelles conditions énoncées soient bonnes, mais sur lequel ils avaient voté Contre lors d'un précédent Conseil.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Christine BUORO, Marie-Françoise LEVADOU, Jean-Marie BROSSIER et pouvoir de Jean-Paul MERCADIE).

POUR : 19

7 – Redevance occupation domaine public (Réseau télécommunication).

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, il convient d'appliquer une redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux et ouvrage de télécommunication.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

8 – Maitrise d'ouvrage pour les travaux de réfection du logement du CCAS de MARTILLAC.

En application du Code des Marchés publics et de la loi MOP, la Commune de Martillac assurera la Maitrise d'Ouvrage déléguée par le CCAS pour les travaux de réfection du logement social pour un coût estimé à 25 000,00 €.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

9 - Accent Graves : subvention exceptionnelle

Suite à un changement de lieu de sortie scolaire, à la montagne plutôt que la découverte de Paris, l'association Accent Graves sollicite une subvention exceptionnelle de 720 €.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 22

Daniel CARON ne prend pas part au vote (membre du bureau d'Accent Graves).

10 – Révision des tarifs Loisirs Ados

Il convient de réviser les tarifs des loisirs Ados non réévalués depuis de nombreuses années.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

11 – Equipements et mobilier pour salle de classe : demande de subventions auprès du CG33.

Afin d'équiper le groupe scolaire, il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde de 2024,00 € pour le mobilier et de 328,28 € pour l'équipement informatique.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

12 – Pôle Culturel : Assurance Dommage ouvrage.

Il est décidé d'accepter la proposition d'Assurance Dommage Ouvrage présentée par GROUPAMA pour la construction du Pôle Culturel pour une cotisation de 12 972,98 € TTC pour diverses garanties.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

Questions diverses :

- Déménagement probable des Restos du Cœur à la ZA de Martillac.
- Prochaine réunion du C. M fixée au Vendredi 12 Juin à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.